



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1982-1983

---

11 JANVIER 1983

---

**Budget de la Communauté française  
de l'année budgétaire 1983**

---

ERRATA

---

## DISPOSITIF DU DECRET

*Article 6* — page 7

Titre I

Secteur Protection de la Jeunesse

Section 36

Compléter la liste des articles par :

Article 12.26.

*Article 11* — page 8

Secteur Protection de la Jeunesse

Section 36

Lire article 12.33 au lieu de 12.23.

*Article 20* — page 11

Lire 6 932 100 000 francs et 7 030 900 000 francs  
au lieu de 3 588 300 000 francs et 3 687 100 000  
francs.

*Tableau*

Page 91

Titre IV — section particulière

Section Protection de la Jeunesse

Article 60.02.A.

Art.	Litt.	Mode de dispo- sition	LIBELLES	Solde au 1 <sup>er</sup> jan- vier 1983	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décem- br 1983
			Lire . . . . .	—	3 347,2	3 347,2	—
			Au lieu de . . . . .	—	3,4	3,4	—
<b>Totaux pour le secteur Protection de la Jeunesse :</b>							
			Lire . . . . .	—	3 347,2	3 347,2	—
			Au lieu de . . . . .	—	3,4	3,4	—
<b>Totaux pour le titre IV, Section particulière du Budget de la Communauté française :</b>							
			Lire . . . . .	134,1	6 932,1	7 030,9	35,3
			Au lieu de . . . . .	134,0	3 588,3	3 687,1	35,3